

<https://enseignants.se-unsa.org/Devenir-cadre-de-l-UNSS-a-la-rentree-2025-comment-faire>



enseignants de l'Unsa



Devenir cadre de l'UNSS à la rentrée 2025 : comment faire ?

- Je suis... - Prof d'EPS - Carrière -

Date de mise en ligne : jeudi 7 novembre 2024

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

La note de service* pour candidater à un poste de cadre de l'UNSS pour la rentrée 2025 est parue.

Elle précise les conditions de dépôt et d'instruction des candidatures aux emplois de :

- directeur et directeur adjoint de service régional, conseiller technique auprès d'un recteur ;
- directeur et directeur adjoint de service départemental, conseiller technique auprès d'un IA-Dasen.

Elle énumère également les conditions pour candidater, les missions attendues, indique la procédure de constitution d'un dossier de candidature, déroule le calendrier à respecter et précise enfin les modalités d'affectation.

Quand et comment candidater ?

Les collègues éligibles aux conditions doivent transmettre **avant le 12 décembre 2024 minuit** le formulaire de candidature par la voie hiérarchique, accompagné d'un CV, d'une lettre de motivation, des diplômes ou formations complémentaires que vous jugerez utiles à votre candidature et de toute pièce attestant de votre expérience dans le monde associatif et sportif :

- au rectorat de l'académie concernée
- à la direction générale des ressources humaines (DGRH) : mobilite.unss@education.gouv.fr
- à la direction nationale de l'UNSS : drh@unss.org

> Formulaire de candidature téléchargeable ci-dessous

Quelle instruction des candidatures ?

Une commission de sélection, composée du recteur ou de son représentant, de l'IA-IPR EPS, de l'IA-IPR EVS et du directeur national de l'UNSS ou de son représentant, examine le dossier de chaque candidat-e, puis procède à la sélection et à l'audition des candidat.es retenu-es, qui tiennent compte de la parité femmes-hommes.

À l'issue de la revue des candidatures et des auditions, et dans la mesure où les candidats peuvent postuler sur plusieurs postes, les recteurs établissent une liste des candidats sélectionnés classés par ordre de mérite et proposent à la direction nationale de l'UNSS ainsi qu'aux services de la DGRH les candidatures retenues **à la fin du mois de février 2025**.

Les services de la DGRH confirment les candidats retenus par courriers adressés aux candidats et aux recteurs **entre le 18 et le 28 mars 2025**.

Quel statut après le recrutement ?

Les enseignants titulaires du second degré seront :

- soit désignés dans l'académie de recrutement par arrêté ministériel (DGRH) en cas de changement d'académie. Un arrêté ultérieur du recteur procédera à l'affectation à titre définitif sur le poste ;
- soit affectés à titre définitif par arrêté du recteur en cas de changement de poste au sein de la même académie.

Attention !

Si vous avez participé au mouvement interacadémique, sachez que le recrutement sur un poste de cadre UNSS

entraînera l'annulation de cette participation.

> Modèle d'arrêté d'affectation téléchargeable ci-dessous

Quels sont les postes vacants ou susceptibles d'être vacants pour la rentrée 2025 ?

Des postes sont susceptibles de devenir vacants ou de se libérer après la date limite de dépôt des candidatures (12 décembre 2024 minuit). Les candidats sont donc invités à en tenir compte dans la formulation de leurs vœux.

> **Liste des postes vacants et susceptibles d'être vacants téléchargeable ci-dessous**

NB : Les postes appelés à devenir vacants ou non pourvus faute de candidatures recevables à l'issue de la campagne de recrutement feront l'objet d'une seconde campagne de recrutement organisée par les services de la DGRH sur le site internet du ministère **début avril 2025**.

Le SE-Unsa, en tant que membre des instances de l'UNSS, émet un avis consultatif sur les candidatures, alors n'hésitez pas à nous adresser le double de votre dossier afin que nous puissions en effectuer le suivi.

* [Lire la note de service](#)